



ASSOCIATION L'AVANT DEUX

VACANCES & LOISIRS ADAPTES
AU SERVICE DES PERSONNES HANDICAPEES

2026



www.avant-deux.fr



Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous inviter à feuilleter notre catalogue 2026 !

Vous le savez, l'association l'Avant Deux est engagée à vos côtés pour offrir à tous une opportunité de partir en vacances pour vivre une expérience collective inclusive unique.

Nous mettons tout en œuvre pour vous garantir un séjour alliant sécurité et qualité grâce à la formation des animateurs, la réunion préparatoire avec les vacanciers, la prise en compte des affinités, l'homogénéité des groupes par destination, la liberté de choisir les activités...

Les séjours sont pensés pour être l'occasion pour les vacanciers de se sentir en familles, de renforcer l'estime de soi, de tisser des liens sociaux dans la vie de groupe et la vie quotidienne.

Soyez certains que nous veillerons à garantir des séjours de qualité pour un voyage ou le sourire sera au rendez-vous !

Bruno REVERSE
Président



Caroline THUEUX
Directrice





ASSOCIATION L'AVANT DEUX

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Elle a été fondée en 1984, par des parents, amis de personnes handicapées, et aussi des professionnels. Un groupe de bénévoles continue de faire vivre l'association.

Elle a pour but de promouvoir et d'organiser des activités de loisirs, d'échanges et de vacances pour des personnes déficients intellectuelles (jeunes, adolescents, adultes), afin de favoriser et de développer leur intégration dans différents milieux.

Pour ce faire, l'association organise des séjours où chaque personne trouve sa place grâce à l'organisation de petits groupes (7 personnes maximum par séjour) permettant une adaptation au rythme et aux possibilités de chacun. Le groupe pourra être réduit à 6 vacanciers dans le cas de l'accueil d'une personne à mobilité réduite. (Séjour indiqué adapté).

OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

Permettre à chacun des adhérents de vivre des vacances « comme tout le monde ».

Contribuer à l'intégration de la personne handicapée dans notre société et faire évoluer le regard porté sur le handicap mental.

Tisser des liens sociaux. Pour les vacanciers, c'est la rupture avec le milieu de vie habituel, la rencontre de nouvelles personnes et un cadre de vie différent.

Permettre à chacun de développer ses capacités dans un environnement sécurisant.

NOS ANIMATEURS

Tous nos animateurs ont été reçus par au moins un des membres du Conseil d'Administration avant son embauche afin d'évaluer ces capacités à encadrer.

Ils ont tous, obligatoirement, une journée de formation avec les membres du Conseil d'Administration pour l'organisation générales des séjours ainsi qu'une réunion propre à chaque séjour, avec les vacanciers accompagnés de leur famille ou d'un référent, en présence d'une personne du Conseil d'Administration afin de préparer le séjour.

Ils sont tenus de rester en relation avec l'association, les familles ou les référents des établissements pendant la durée du séjour. (un contact par semaine et plus en cas de maladie, blessure ou problèmes)



MONSEGUR « Le Sac de Billes » - LES LANDES (40)

Du samedi 18 juillet au samedi 1er aout 2026

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Une belle maison en pierres qui bénéficie d'une jolie vue sur les vallons environnants. Située à la croisée des chemins du Gers, du Béarn et des Landes le gite dispose d'une piscine privative (13m x 6m, profondeur 1,50m, sécurisée par une barrière)

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région comme la Bastide de Monségur, Castelmoron d'Albret : le plus petit village de France, Pau, Dax, Mont-de-Marsan, La ganaderia Maynus qui élève vaches et taureaux de combat, les gorges de la Frau, la fontaine de Fontestorbes...

Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

D'une superficie de 300 m², le gite dispose de 6 chambres. Classement 2 épis.

Rez-de-chaussée : salle à manger avec cuisine équipée, salon, buanderie et salle d'eau

A l'étage : vaste espace détente, 6 chambres : 1 lit 160x200, 1 lit 140x190, 7 lits 90x190, 2 lits 90x200), une salle d'eau (douche + wc), une salle de bains (baignoire d'angle + wc) et un cellier avec lave-linge et sèche-linge.

Aménagement extérieur : une terrasse privative et un jardin clos de 4000m² environ sont à disposition avec une plancha, un salon de jardin, des bains de soleil.



PARTICIPANTS & ENCADREMENTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers

INSCRIPTION

- Acompte de 30 % du montant du séjour
- L'adhésion annuelle à l'association l'Avant-Deux soit 30€
- Règlement du solde : 45 jours avant le départ
- En option : l'assurance annulation & rapatriement + 70€

PRIX DU SEJOUR

2310 €

avec assurance annulation

2240 €

sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : activités, encadrement, hébergement, repas, transport



ROFFIAC « Le Gite du Ruisselet » - CANTAL (15)

Du samedi 18 juillet au samedi 1er aout 2026

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Le gîte du Ruisselet se situe dans un petit village aux portes de St-Flour, cité médiévale. Ancien corps de ferme de caractère de 1870, le gîte a été rénové en 2005 et conserve tout son charme avec ses poutres apparentes et ses grands espaces de vie. Sur place, ânes, chèvres naines et volailles, à observer et câliner !

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région comme le château de Roffiac, le village de Lapeyrugue, la ferme de Lascombes, les gorges et vallée de la Truyère, le viaduc de Garabit, Saint-Flour, les Monts du Cantal, le plateau de l'Aubrac, la vallée du Lot ...

Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

D'une superficie de 450 m², le gîte dispose de 6 chambres. Classement : Meublé de Tourisme 3 étoiles.

Rez-de-chaussée : cuisine, salle à manger, salon, 1 chambre avec 1 lit 140 adaptée aux personnes à mobilité réduite.

1er étage : 1 chambre avec 1 lit 140, 1 chambre avec 1 lit 140 et 1 lit 90, 1 chambre avec 1 lit 140, 1 chambre avec 1 lit 140 et 2 lits 90, 1 chambre avec 1 lit 140 et 2 lits 90 et 1 chambre avec 1 lit 140 et 4 lits 90. Toutes les chambres sont dotées d'une salle d'eau avec douche à l'italienne et WC privatifs.

TRANSPORT

Minibus 9 places disponible pendant tout le séjour

LIEU DE DEPART

Saint-Martin-des-Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire

DISTANCE

650 kms – 5h30 de route sans les pauses



REPUBLIQUE FRANCAISE



PARTICIPANTS & ENCADREMENTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers

INSCRIPTION

- Acompte de 30 % du montant du séjour
- L'adhésion annuelle à l'association l'Avant-Deux soit 30€
- Règlement du solde : 45 jours avant le départ
- En option : l'assurance annulation & rapatriement + 70€

PRIX DU SEJOUR

2310 €

avec assurance annulation

2240 €

sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : activités, encadrement, hébergement, repas, transport



SAINT-SAVINIEN « L'Orangerie de Forgettes » - CHARENTE-MARITIME (17)

Du samedi 18 juillet au samedi 1er aout 2026

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Aménagé dans l'ancienne Orangerie du château dont il dépend, ce grand gîte ouvre sur une belle terrasse arborée qui domine la vallée de la Charente. Construit au XVIIIème siècle, de même que le pigeonnier attenant, il se situe à un jet de pierre de la jolie cité de caractère de Saint-Savinien, de son église du XIIème et de ses quais en bordure de Charente

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région comme l'asinerie du Baudet du Poitou, la ferme pédagogique Rémy's Farm, St Jean d'Angély, Rochefort, Saintes, l'ile d'Oléron, la bambouseraie de Matha... Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

D'une superficie de 210 m², le gîte dispose de 5 chambres. Classement 3 épis.
Rez-de-chaussée : entrée, cuisine, séjour, salon, WC indépendant, buanderie équipée d'une douche et un petit salon supplémentaire
A l'étage : Chambre 1, 2 et 5 avec 2 lits 80 x 200 jumelables en 160. Chambre 3 avec 4 lits 90 x 200. Chambre 4 avec 2 lits 90 x 200. - Salle de bains, WC et salle d'eau.
Aménagement extérieur : grand jardin avec vue sur la Charente, salon de jardin, barbecue et 6 transats privatifs.



PARTICIPANTS & ENCADREMENTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers

INSCRIPTION

- Acompte de 30 % du montant du séjour
- L'adhésion annuelle à l'association l'Avant-Deux soit 30€
- Règlement du solde : 45 jours avant le départ
- En option : l'assurance annulation & rapatriement + 70 €

PRIX DU SEJOUR

2310 €

avec assurance annulation

2240 €

sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : activités, encadrement, hébergement, repas, transport



BELLEVIGNE-en-ANJOU « Le logis de la Brunetière » - MAINE-et-LOIRE (49)

Du samedi 25 juillet au samedi 08 aout 2026

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Situé au cœur du vignoble du Layon, le Logis de la Brunetière a été construit en 1489. Rénovée en 2011, la maison vous apportera calme et confort. A l'extérieur l'aménagement est fait pour vous permettre de profiter au maximum des grands espaces et de l'environnement arboré et verdoyant de la campagne.

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région comme le château de Brissac, le village vigneron de Rablay-sur-Layon, le jardin des Kangourous, une balade en bateau traditionnel sur la Loire, Angers, Saumur, le Bioparc de Doué-la-Fontaine, les chevaux du Cadre Noir...

Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

D'une superficie de 205 m², le gite dispose de 5 chambres. Classement 3 épis. Rez-de-chaussée : cuisine dinatoire aménagée et équipée, salon, une chambre avec 1 lit 140, une salle d'eau avec douche et wc, un wc indépendant.

Etage : 1 chambre avec 1 lit 160 et 1 lit de 90, 1 chambre avec 1 lit 140, 1 chambre avec 2 lits 140 et 1 lit 90, 1 chambre avec 1 lit 140 et 2 lits 90, 1 salle d'eau et 1 salle de bain.

Aménagement extérieur : grande terrasse sous pergola avec salon de jardin, terrain de pétanque, table de ping-pong, barbecue, trampoline, filet de volley ...

TRANSPORT

Minibus 9 places disponible pendant tout le séjour

LIEU DE DEPART

Saint-Martin-des-Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire

DISTANCE

110 kms – 1h30 de route sans les pauses

POSSIBILITE DE FAIRE 1 SEULE SEMAINE



PARTICIPANTS & ENCADREMENTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers

INSCRIPTION

- Acompte de 30 % du montant du séjour
- L'adhésion annuelle à l'association l'Avant-Deux soit 30€
- Règlement du solde : 45 jours avant le départ
- En option : l'assurance annulation & rapatriement + 70€

PRIX DU SEJOUR

2310 €

avec assurance annulation

2240 €

sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : activités, encadrement, hébergement, repas, transport



ENVRONVILLE « La Maison de Campagne » - SEINE MARITIME (76)

Du samedi 1er aout au samedi 15 aout 2026

VOTRE LIEU DE SEJOUR

A mi-chemin entre la Seine et le littoral, à 25 km des plages de Veulettes sur Mer et de Fécamp, ce gite à la décoration contemporaine soignée est situé au coeur du joli Pays de Caux et à proximité d'une ferme en activité.

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région comme les falaises d'Etretat, Rouen, Fécamp, le Chêne millénaire d'Allouville-Bellefosse et ses chapelles aménagées en son tronc ; le Manoir du Catel, le village fleuri d'Autretot, Valmont, la petite suisse cauchoise...

Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

D'une superficie de 265 m², le gite dispose de 6 chambres. Classement 3 étoiles.
Rez-de-chaussée : entrée, cuisine ouverte sur salle à manger séparée, salon, 1 chambre accessible PMR : 1 lit 2 personnes 160x200 avec salle d'eau et wc attenant, laverie
Etage : 2 chambres de 1 lit 2 personnes 160x200, 1 chambre de 4 lits 1 personne 90x200, 1 chambre de 2 lits 1 personne 90x200cm, 1 chambre de 1 lit 2 personnes 160x200cm et 1 lit 1 personne 90x200, salle de bain et wc séparé.

TRANSPORT

Minibus 9 places disponible pendant tout le séjour

LIEU DE DEPART

Saint-Martin-des-Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire

DISTANCE

425 kms – 4h00 de route sans les pauses



PARTICIPANTS & ENCADREMENTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers

INSCRIPTION

- Acompte de 30 % du montant du séjour
- L'adhésion annuelle à l'association l'Avant-Deux soit 30€
- Règlement du solde : 45 jours avant le départ
- En option : l'assurance annulation & rapatriement + 70 €

PRIX DU SEJOUR

2310 €

avec assurance annulation

2240 €

sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : activités, encadrement, hébergement, repas, transport



EYJEAUX « Chabatz d'entrar » - HAUTE-VIENNE (87)

Du samedi 1er aout au samedi 15 aout 2026

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Aux portes de Limoges, dans un hameau, à l'extrême Ouest d'une longère qui comporte l'habitation du propriétaire et un autre gîte (12 pers. avec piscine) la maison ouvre sur deux terrasses, dont une avec auvent, et une pelouse (5000 m²) privées et totalement indépendantes.

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région comme Limoges, Oradour-sur-Glane, le par zoo du Reynou, le château de Chalucet ou de Bonneval, le lac de Saint Pardoux ou de Vassivière, le parc naturel régional de Millevaches...

Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

D'une superficie de 255 m², le gîte dispose de 5 chambres. Classement 3 épis. En rez-de-chaussée : office, cuisine ouverte sur le séjour, grand salon, SPA avec salle d'eau et wc. 1 chambre avec 1 lit 140 avec salle d'eau et wc. Wc séparé.

A l'étage : 1 chambre avec 1 lit 160 et 1 lit 90, 1 chambre avec 2 lits 90, 1 chambre avec 1 lit 120, 1 chambre avec 1 lit 160 et 2 lits 90). Toutes les chambres disposent d'une salle d'eau ou de bain avec wc.

Monte escalier pour fauteuil roulant. Le spa est équipé d'un lève personne.

TRANSPORT

Minibus 9 places disponible pendant tout le séjour

LIEU DE DEPART

Saint-Martin-des-Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire

DISTANCE

280 kms – 3h45 de route sans les pauses



PARTICIPANTS & ENCADREMENTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers

INSCRIPTION

- Acompte de 30 % du montant du séjour
- L'adhésion annuelle à l'association l'Avant-Deux soit 30€
- Règlement du solde : 45 jours avant le départ
- En option : l'assurance annulation & rapatriement + 70 €

PRIX DU SEJOUR

2310 €

avec assurance annulation

2240 €

sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : activités, encadrement, hébergement, repas, transport



FREYCENET-la-CUCHE « Epicéas et Digitales » - HAUTE-LOIRE (43)

Du samedi 1er aout au samedi 15 aout 2026

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Accroché à un vallon à la vue dégagée sur le Velay, le gîte Epicéas et Digitales se situe au cœur des prairies classées et des volcans du Mézenc, légèrement en retrait du petit village de Freycenet-la-Cuche.

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région comme la grotte de Longetree, le Puy-en-Velay, les Gorges de l'Allier, le Cratère du Mont-Bar, Le Ravin de Corbeuf, la forteresse de Polignac, Lugik Parc, le Lac de Lavalette, la ferme de la Seconde Chance au Brignon ...

Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

TRANSPORT

Minibus 9 places disponible pendant tout le séjour

LIEU DE DEPART

Saint-Martin-des-Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire

DISTANCE

710 kms – 6h45 de route sans les pauses

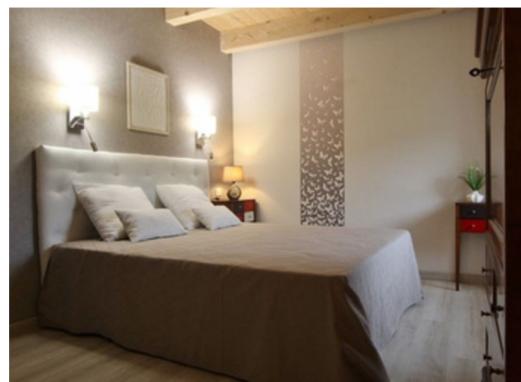
HEBERGEMENT

D'une superficie de 178 m², le gîte dispose de 5 chambres. Classement 3 épis.

Rez-de-chaussée : entrée, grand espace cuisine repas ainsi qu'un salon en mezzanine avec grand écran TV.

Etage : 5 chambres dont 1 chambre avec 3 lits 90 et 1 lit 140, 2 chambres avec 1 lit 180 chacune, 1 chambre avec 1 lit 160, 1 chambre avec 3 lits 80. 3 chambres disposent de leur salle d'eau-WC privative. La 4 et 5ème chambre ont une salle d'eau commune.

Aménagement extérieur : cernée de champs, la propriété comprend le gîte et son grand terrain non clos de 2700 m², barbecue.



PARTICIPANTS & ENCADREMENTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers

INSCRIPTION

- Acompte de 30 % du montant du séjour
- L'adhésion annuelle à l'association l'Avant-Deux soit 30€
- Règlement du solde : 45 jours avant le départ
- En option : l'assurance annulation & rapatriement + 70 €

PRIX DU SEJOUR

2310 €

avec assurance annulation

2240 €

sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : activités, encadrement, hébergement, repas, transport



LANILDUT « Le Roudous » - FINISTERE (29)

Du samedi 1er aout au samedi 15 aout 2026

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Lanildut, petite commune à la pointe du Finistère, sur les rives de l'Aber Ildut, vous séduira avec son port, ses anciennes demeures de capitaines marchands, ses fours à goémon, ses anciens lavoirs, ses chapelles et ses nombreux sentiers de randonnée.

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région comme Brest, Océanopolis, la pointe du Raz, les îles de Ouessant et Molène, le château fortifié de Kergroadez, le phare de l'île Vierge, le plus haut phare d'Europe, la Plage du Moulin Blanc...

Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

D'une superficie de 210 m², le gîte dispose de 6 chambres. Classement 3 épis.
Rez-de-chaussée : entrée, cuisine ouverte entièrement équipée, salle à manger, un cellier, des wc et une chambre parentale avec salle d'eau et wc privatifs.
A l'étage : 2 chambres avec 1 lit 2 personnes, 2 chambres avec 2 lits 1 personne et 1 chambre avec 2 lits 1 pers (90X200), d'une salle d'eau, d'une salle de bain et de wc.
Le 2ème étage est dédié à la détente : billard, babyfoot, bibliothèque.

TRANSPORT

Minibus 9 places disponible pendant tout le séjour

LIEU DE DEPART

Saint-Martin-des-Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire

DISTANCE

400 kms - 4h00 de route sans les pauses



PARTICIPANTS & ENCADREMENTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers

INSCRIPTION

- Acompte de 30 % du montant du séjour
- L'adhésion annuelle à l'association l'Avant-Deux soit 30€
- Règlement du solde : 45 jours avant le départ
- En option : l'assurance annulation & rapatriement + 70 €

PRIX DU SEJOUR

2310 €

avec assurance annulation

2240 €

sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : activités, encadrement, hébergement, repas, transport



SAINTE-PLAISIR « Les Theilles » - ALLIER (03)

Du samedi 1er aout au samedi 15 aout 2026

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Le charme de l'ancien et le confort du moderne vous permettront dans ce gîte spacieux d'apprécier le bocage Bourbonnais avec vue sur les troupeaux charolais

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région comme Moulins, le château d'Avrilly ou des ducs de Bourbons, le PAL (Parc d'attractions et animalier), la foire médiévale de Souvigny, la ferme auberge de Montilly...

Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

D'une superficie de 250 m², le gîte dispose de 5 chambres. Classement 3 épis.

Rez-de-chaussée : séjour avec cuisine à l'américaine, salle d'activités, salle d'eau (douche/WC), SPA, 1 chambre 1 avec 1 lit 2 pers. avec salle d'eau (douche/wc privatifs).

A l'étage : 1 chambre avec 1 lit de 110, 1 chambre avec 2 lits de 80 jumeaux, 1 chambre avec 1 lit de 120 et 1 lit 1 pers., 1 chambre avec 2 lits de 80 jumeaux et 1 lit 1 pers). Salle de bains (baignoire) et salle d'eau (douche) ; 2 WC indépendant.

Aménagement extérieur : espace arboré clos de 3000m² avec boulodrome et mini golf 9 trous, terrasse avec pergola.

TRANSPORT

Minibus 9 places disponible pendant tout le séjour

LIEU DE DEPART

Saint-Martin-des-Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire

DISTANCE

485 kms – 4h30 de route sans les pauses



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PARTICIPANTS & ENCADREMENTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers

INSCRIPTION

- Acompte de 30 % du montant du séjour
- L'adhésion annuelle à l'association l'Avant-Deux soit 30€
- Règlement du solde : 45 jours avant le départ
- En option : l'assurance annulation & rapatriement + 70 €

PRIX DU SEJOUR

2310 €

avec assurance annulation

2240 €

sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : activités, encadrement, hébergement, repas, transport



TREFFIAGAT « L'Escale du Port » – FINISTERE (29)

Du samedi 1er aout au samedi 15 aout 2026

VOTRE LIEU DE SEJOUR

L'Escale du Port est une grande maison rénovée située à Léchiagat Treffiagat, face au Port du Guilvinec d'où vous pourrez admirer l'arrivée des bateaux de pêche. La plage est également à 100 m et les commerces à proximité.

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région comme Haliotika la cité de la pêche, Pont l'Abbé, Concarneau, le manoir de Kerazan, le parc botanique de Haute Bretagne, le parc animalier la Pommeraie... Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

D'une superficie de 190 m², le gîte dispose de 5 chambres. Classement 4 épis.
En rez-de-chaussée : un salon et une cuisine ouverte sur séjour avec accès à une petite terrasse close, buanderie et 1 wc indépendant
Au 1er étage : 1 chambre avec 1 lit 160x200 avec accès à un balcon terrasse, 1 chambre avec 1lit 160x200 (séparable en 2lits 1 pers), 1 chambre avec 1 lit 140x190, salle d'eau avec wc.
Au 2nde étage : 1 chambre avec 1 lit 160x200 et 1 grande chambre avec 3 lits 90x200, salle de bain avec wc.
Au dernier étage : grand salon lumineux sous les toits avec vue panoramique sur le port et la mer.



PARTICIPANTS & ENCADREMENTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers

INSCRIPTION

- Acompte de 30 % du montant du séjour
- L'adhésion annuelle à l'association l'Avant-Deux soit 30€
- Règlement du solde : 45 jours avant le départ
- En option : l'assurance annulation & rapatriement + 70 €

PRIX DU SEJOUR

2310 €

avec assurance annulation

2240 €

sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : activités, encadrement, hébergement, repas, transport

TRANSPORT

Minibus 9 places disponible pendant tout le séjour

LIEU DE DEPART

Saint-Martin-des-Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire

DISTANCE

325 kms – 3h30 de route sans les pauses



YEVRE-la-VILLE « Chez Nénette » – LOIRET (45)

Du samedi 1er aout au samedi 15 aout 2026

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Au cœur du village, à 1h de Paris, dans une ancienne grange rénovée, le gîte est situé à Yèvre-la-Ville proche de Yèvre-le-Châtel classé plus beau village de France.

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région comme Paris, Orléans, Pithiviers, le château de Chamerolles ou de Fontainebleau, la ferme éducative des Queudanes...

Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

TRANSPORT

Minibus 9 places disponible pendant tout le séjour

LIEU DE DEPART

Saint-Martin-des-Noyers. Autres départs possibles selon itinéraire

DISTANCE

415 kms – 3h45 de route sans les pauses

HEBERGEMENT

D'une superficie de 200 m², le gîte dispose de 6 chambres. Classement 3 épis.

En rez-de-chaussée : salon, salle à manger, cuisine ouverte équipée, une salle d'eau et un wc indépendant.

Au 1er étage : 2 chambres avec chacune un lit double 140x190 et sa salle d'eau privative avec wc, 2 chambres avec chacune 2 lits simples 90x190, 2 chambres avec chacune un lit double 140x190 et un lit simple 90x190, une salle d'eau et un wc indépendant.

Aménagement extérieur : jardin clos privatif avec deux tables de jardin et chaises, fauteuils, barbecue, un portique avec toboggan et balançoires... Vue sur les chevaux à certaines périodes de l'année.



PARTICIPANTS & ENCADREMENTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers

INSCRIPTION

- Acompte de 30 % du montant du séjour
- L'adhésion annuelle à l'association l'Avant-Deux soit 30€
- Règlement du solde : 45 jours avant le départ
- En option : l'assurance annulation & rapatriement + 70 €

PRIX DU SEJOUR

2310 €

avec assurance annulation

2240 €

sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : activités, encadrement, hébergement, repas, transport



Iconique Club Marmara Doreta Beach **** - RHODES (Grèce)

Du samedi 1er aout au samedi 08 aout 2026

VOTRE LIEU DE SEJOUR

Rhodes, le plus beau cadeau de Zeus à son fils Hélios, a accumulé 4500 ans d'héritage de civilisations diverses. Île du dieu solaire, capitale inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, la vieille ville médiévale de Rhodes est entourée de remparts. De nombreuses ruelles commerçantes et d'ateliers d'artisans débouchent sur des placettes. Rhodes signifie "la rose" et l'île est réputée très fleurie.

AU PROGRAMME

Découverte de la gastronomie, du terroir, des principaux sites touristiques de la région. Les activités et programmes seront établis en fonction des souhaits de chacun.

HEBERGEMENT

Situation idéale, les pieds dans l'eau, pour ce club en front de mer, tous proche du joli village de Tholos, à proximité de la ville de Rhodes et des principales attractions touristiques de l'île. Cet hôtel est composé de 390 chambre avec wifi gratuit dans les parties communes et les chambres.

Piscines extérieures avec parasols et transats ainsi que 2 nouveaux terrains de padel, tennis de table, beach-volley, basket-ball, mini-football, pétanque, fléchettes... Une équipe 100 % francophone pour des animations en journées et en soirées.

TRANSPORT



Voyage en avion + transferts aéroport /hôtel

LIEU DE DEPART

Saint-Martin-des-Noyers en minibus et aéroport de Nantes

BON A SAVOIR

- Durée du vol : 3h15
- 1 bagage en soute de 23 kg
- Monnaie : euros
- Formalités : Passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité + carte européenne d'assurance maladie
- Décalage horaire : +1h
- Électricité : 220 V comme en France
- Langue : le Grec, mais l'anglais est très fréquent, en particulier dans la capitale et sur les sites touristiques, ainsi que l'Allemand



PARTICIPANTS & ENCADREMENTS

- 2 animateurs
- 7 vacanciers

INSCRIPTION

- Acompte de 30 % du montant du séjour
- L'adhésion annuelle à l'association l'Avant-Deux soit 30€
- Règlement du solde : 45 jours avant le départ
- En option : l'assurance annulation & rapatriement + 70 €

PRIX DU SEJOUR

2310 €

avec assurance annulation

2240 €

sans assurance annulation

Prestations comprises dans ce prix : activités, encadrement, hébergement, repas, transport



MODALITES D'INSCRIPTION

Avant le 11 janvier 2026, auprès de l'association l'Avant Deux, par mail ou par courrier.

3 choix de séjours vous seront demandés lors de l'inscription.
Votre inscription vous sera ensuite confirmée par l'envoi d'un contrat de voyage.

Pour toute information, veuillez contacter l'association au 07 85 72 20 24 ou
par mail association.avant.deux@gmail.com



Vacances & Loisirs adaptés au service
des personnes handicapées



ASSOCIATION L'AVANT DEUX

LES VALEURS DE L'ASSOCIATION

- * La préparation des séjours
- * Les mini-groupes de vacanciers
- * L'accompagnement des vacanciers
- * Les départs directs depuis la Vendée
- * Le recrutement et la formation des accompagnateurs
- * La permanence téléphonique et l'assistance pendant les séjours





RECAPITULATIF DES SEJOURS 2026

PAGE	LIEU	DATE	TYPE	PENSION	PRIX avec assurance	PRIX sans assurance
4	MONSEGUR - Les Landes	Du 18 juillet au 1er août	Gite	Gestion libre	2310 €	2240 €
5	ROFFIAC - Cantal	Du 18 juillet au 1er août	Gite	Gestion libre	2310 €	2240 €
6	SAINT-SAVINIEN - Charente-Maritime	Du 18 juillet au 1er août	Gite	Gestion libre	2310 €	2240 €
7	BELLEVIGNE-en-ANJOU - Maine-et-Loire	Du 25 juillet au 08 août	Gite	Gestion libre	2310 €	2240 €
8	ENVRONVILLE - Seine-Maritime	Du 1er aout au 15 août	Gite	Gestion libre	2310 €	2240 €
9	EYJEAUX - Haute-Vienne	Du 1er aout au 15 août	Gite	Gestion libre	2310 €	2240 €
10	FREYCENET - Haute-Loire	Du 1er aout au 15 août	Gite	Gestion libre	2310 €	2240 €
11	LANILDUT - Finistère	Du 1er aout au 15 août	Gite	Gestion libre	2310 €	2240 €
12	SAINT-PLAISIR - Allier	Du 1er aout au 15 août	Gite	Gestion libre	2310 €	2240 €
13	TREFFIAGAT - Finistère	Du 1er aout au 15 août	Gite	Gestion libre	2310 €	2240 €
14	YEVRE-la-VILLE - Loiret	Du 1er aout au 15 août	Gite	Gestion libre	2310 €	2240 €
15	RHODES - Grèce	Du 1er aout au 08 août	Hôtel club	Pension complète	2310 €	2240 €



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément aux articles L 211-8 et L 211-18 du Code du Tourisme, les dispositions des articles R211-5 à R211-13, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservations ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R211-7 du Code du Tourisme. Dès lors, à défaut des dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tel qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article R211-7 du Code du Tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

Avita Voyages Barreteau a souscrit auprès de la compagnie MMA ASSURANCES - place du théâtre - 85000 LA ROCHE SUR YON, un contrat d'assurance garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle.

Extrait du Code du Tourisme fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

Article R211-5 : Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article L 211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Article R211-6 : Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1/ La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transport utilisés ;
- 2/ Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3/ Les repas fournis ;
- 4/ La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5/ Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6/ Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7/ La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du séjour : cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8/ Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9/ Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R211-10 ;
- 10/ Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11/ Les conditions d'annulation définies aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ci-après ;
- 12/ Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
- 13/ L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.
- 14/ Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R.211-15 à R. 211-18

Article R211-7 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-8 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaires dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- 1/ Le nom et l'adresse du vendeur, et son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2/ La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3/ Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
- 4/ Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil.
- 5/ Le nombre de repas fournis ;
- 6/ L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7/ Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

Ces conditions générales de vente ne dispensent pas le voyageur de prendre connaissance des conditions particulières de vente de l'organisateur du voyage (disponible sur simple demande ou sur www.avita-voyages.fr)

8/ Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R211-10 ci-après ;

9/ L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxe d'atterrissement, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10/ Le calendrier et les modalités de paiement du prix, en tout état de cause le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11/ Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12/ Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et prestataire de services concernés ;

13/ La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7^e de l'article R211-6 ci-dessus ;

14/ Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15/ Les conditions d'annulation prévues aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ci-dessous ;

16/ Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17/ Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie : dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques inclus ;

18/ La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19/ L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur au moins 10 jours avant la date pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

20/ La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 14^e de l'article R.211-6

Article R211-9 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours.

Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-10 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L 211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations de prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-11 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 14^e de l'article R. 211-6, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur : un avantage au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-12 : Dans le cas prévu de l'article L 211-15 lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception :

L'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées : l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

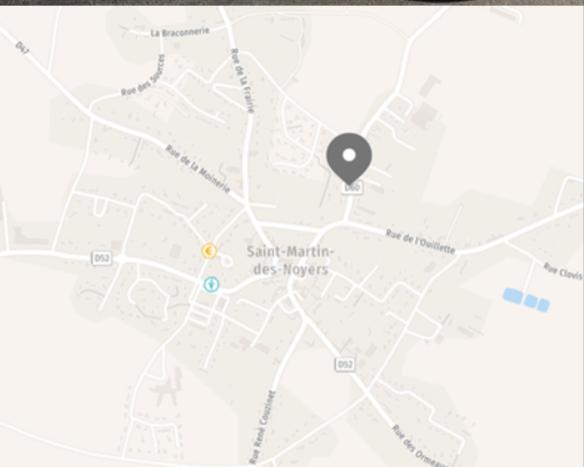
Article R211-13 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre des dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix.

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix des titres de transport pour assurer son retour dans les conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 14^e de l'article R. 211-6

Conformément à la loi informatique et liberté, le client bénéficie d'un droit de rectification concernant les informations mentionnées sur le présent document.



PARKING VOYAGES BARRETEAU

83 RUE DU PETIT BOURBON
85140 SAINT-MARTIN-des-NOYERS

DIRECTION : L'OIE DANS SAINT-
MARTIN-des-NOYERS



AVITA VOYAGES BARRETEAU

AGENCE DE VOYAGES AVITA

72 rue Nationale
85110 CHANTONNAY
02 51 46 80 19

www.avita-voyages.fr



avitavoyagesbarreteau



Avita Voyages Barreteau

TRANSPORT BARRETEAU

www.barreteau-autocars.com



ASSOCIATION L'AVANT DEUX

VACANCES & LOISIRS ADAPTES
AU SERVICE DES PERSONNES
HANDICAPEES

UDAF - Maison des Familles
119 Boulevard des Etats-Unis
BP 667

85016 LA ROCHE SUR YON

Tél : 07 85 72 20 24 -
association.avant.deux@gmail.com